

The logo features the word "IVRY" in a bold, sans-serif font. The "I" is red, and the "VRY" is blue. A horizontal line is positioned below the letters.

s/ SEINE

Face à l'urgence soyons prêt·es !

# DICRIM

Document d'information  
communal sur les risques  
majeurs

Édition 2026

#### **4 Risques majeurs**

Kit d'urgence 72h

Plan individuel de mise en sûreté (pims)

#### **6 Risques naturels**

Inondations

Mouvements de terrain

Phénomènes météorologiques

Canicule

Grand froid

#### **15 Indemnisation en cas de catastrophes naturelles**

#### **16 Risques technologiques**

Transport de matières dangereuses

Pollution des sols

#### **18 Risques sociétaux**

Menace cyber

Menace terroriste

#### **20 Risques sanitaires**

Pandémie

Moustique tigre

Frelon asiatique

Ce livret a pour objectif de vous informer sur les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée et sur les comportements à adopter pour s'en protéger efficacement.

Vous y trouverez les gestes essentiels à connaître, ainsi que les recommandations pour anticiper et agir en situation d'urgence. Face au changement climatique, qui accentue la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques, la municipalité est pleinement mobilisée pour prévenir les risques, protéger les habitant·es et accompagner la population avant, pendant et après les événements.

Ce document présente également les consignes à suivre en cas de canicule, de grand froid, ou encore informe sur les risques technologiques ou sociétaux. Soyez assuré·es de l'engagement de la municipalité pour anticiper, informer et agir face à ces risques majeurs. À Ivry, prenons soin ensemble des un·es des autres et notamment des plus vulnérables face à ces risques.

**Philippe Bouyssou,**  
Maire d'Ivry-sur-Seine



# Risques majeurs



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (c'est à dire relatif à l'activité humaine), dont les effets peuvent menacer la sécurité d'un nombre plus ou moins important de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser, en l'absence de mesures adaptées, les capacités de réaction de la société.

### L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.



## Le Plan Communal de Sauvegarde

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise à l'échelle communale. Il a pour objectif d'organiser la réponse de la commune face à un événement majeur, qu'il soit d'origine naturelle, technologique ou autre, afin de protéger la population, les biens et l'environnement. Le PCS est élaboré sous la responsabilité du maire et est intégré dans les dispositifs plus larges de gestion des risques et de sécurité civile.



## Signal d'alerte

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques (sauf en cas de rupture de barrage) et pour toute partie du territoire national. Ce signal consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparés par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence.



## Autres moyens d'alerte

Le site internet et les réseaux sociaux de la Ville seront des lieux d'information avec des messages indiquant les consignes de sécurité. Si le réseau internet ne fonctionne pas, d'autres systèmes d'alerte sont mobilisables. FR-Alert est un système d'alerte des populations. Il permet, en situation de crise ou d'urgence absolue, de diffuser des messages d'alerte, contenant des consignes de sauvegarde, sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. C'est la Préfecture qui peut choisir d'activer FR-Alert. La Ville a son propre système de diffusion de SMS.

Les panneaux lumineux à messages variables et les lieux d'affichage public en mairie ainsi que les ensembles mobiles d'alerte comme les haut-parleurs intégrés à certains véhicules seront mobilisés pour indiquer les consignes de sécurité. Enfin, le porte-à-porte pourra être utilisé pour donner l'alerte.



## Comment se préparer ?

Pour se préparer à un risque majeur, il est essentiel d'avoir un plan et des ressources pour faire face aux situations d'urgence. Voici deux éléments clés pour vous préparer : le kit d'urgence 72h et le plan individuel de mise en sûreté (PIMS).

# Kit d'urgence 72h

Un kit d'urgence 72h est conçu pour vous aider à survivre pendant au moins trois jours en cas de catastrophe ou d'urgence. Voici ce qu'il devrait contenir :



## Eau et nourriture

Prévoyez au moins trois litres d'eau par personne et par jour, ainsi que des aliments non périssables comme des barres énergétiques, des conserves, et des aliments secs.



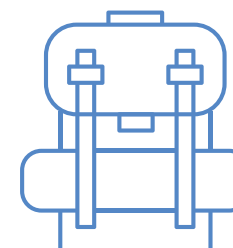
## Trousse de premiers soins

Incluez des bandages, des antiseptiques, des médicaments essentiels, et tout autre matériel médical nécessaire.



## Articles d'hygiène

Des articles comme du savon, du désinfectant pour les mains, des serviettes hygiéniques, et des sacs poubelles sont importants.



## Vêtements et couvertures

Ayez des vêtements chauds et imperméables, ainsi que des couvertures ou des sacs de couchage.



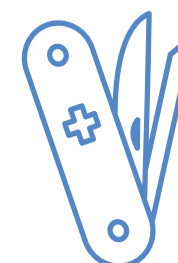
## Équipements divers

Une lampe de poche avec des piles de rechange, une radio à manivelle ou à piles, des allumettes ou un briquet, et un sifflet pour signaler votre présence.



## Documents importants

Conservez des copies de vos documents d'identité, assurances, et contacts d'urgence dans un sac étanche.



## Outils et fournitures

Un couteau multifonction, du ruban adhésif, et d'autres outils peuvent être utiles.



le kit  
complet

# Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)

Le PIMS est un plan personnel pour assurer votre sécurité et celle de votre famille en cas d'urgence. Voici comment l'élaborer :

**Identifiez les risques :**

Renseignez-vous sur les risques spécifiques à votre région (inondations, tremblements de terre, etc.).

**Établissez un plan de communication :**

Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent comment se contacter en cas d'urgence.

**Désignez un point de rencontre sûr.**

Préparez votre domicile : Renforcez votre maison contre les risques identifiés, par exemple en fixant les meubles lourds et en installant des détecteurs de fumée.

**Planifiez l'évacuation :**

Connaissez les routes d'évacuation de votre domicile et de votre quartier. Prévoyez un lieu sûr où vous pouvez vous rendre en cas d'urgence.

**Formez-vous :**

Apprenez les gestes de premiers secours et informez-vous sur les procédures d'urgence locales.

**Révisiez et mettez à jour régulièrement :**

Assurez-vous que votre kit et votre plan sont à jour et adaptés aux besoins actuels de votre famille.

En ayant un kit d'urgence bien approvisionné et un PIMS bien conçu, vous serez mieux préparé à faire face à une situation de crise et à assurer la sécurité de votre famille.

## Risques naturels Inondations

L'inondation est un phénomène naturel lié à la montée des eaux des cours d'eau (Seine, Marne, Yverres) ou à la remontée des nappes phréatiques.

**À Ivry-sur-Seine, les inondations peuvent être causées par :**

- Les débordements de la Seine et de la Marne
- Les remontées de nappes phréatiques
- Les précipitations intenses entraînant un ruissellement urbain

**Le risque à Ivry-sur-Seine**

Située en bordure de Seine et de Marne, Ivry-sur-Seine est particulièrement exposée aux risques d'inondation. En cas de crue centennale, une partie de la commune pourrait être submergée, affectant des infrastructures sensibles (hôpitaux, écoles, logements) et provoquant des coupures de réseaux (électricité, gaz, eau).

Une crue centennale désigne une crue qui a un risque sur 100 de se produire chaque année. Concernant Ivry-sur-Seine, la crue centennale de référence est la crue de 1910 où la Seine a atteint son niveau maximal de 8,62 mètres sur l'échelle hydrométrique du pont d'Austerlitz à Paris.

**Histoire du risque à Ivry-sur-seine**

La commune a connu plusieurs épisodes d'inondation marquants

1<sup>er</sup> août

1998

Crue de la Seine

6 juillet

2001

Inondations estivales

28 mai

2016

Inondations localisées après de fortes pluies

15 janvier

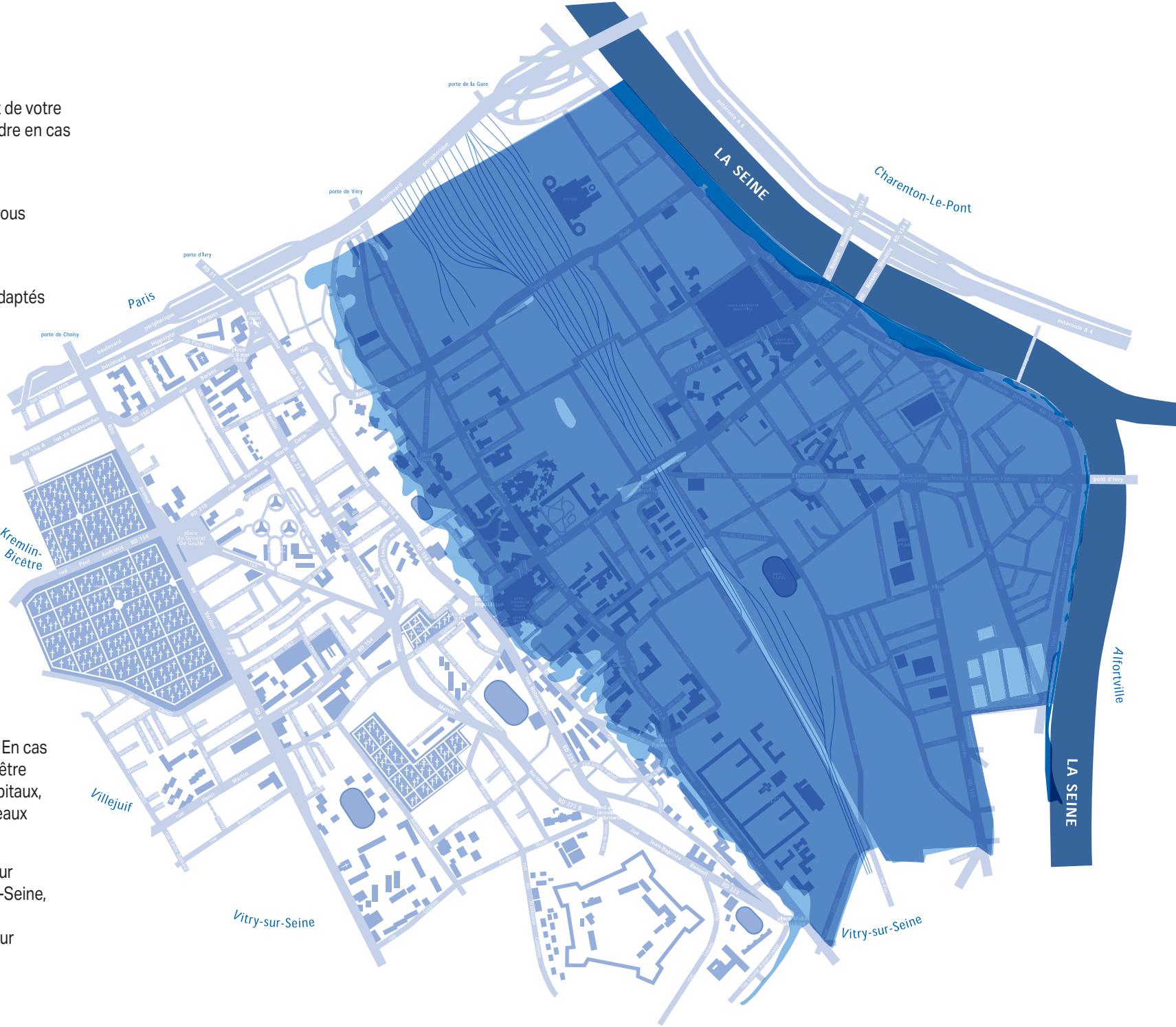
2018

Crue de la Seine impactant les zones riveraines

19 juin

2021

Crues importantes liées à des précipitations exceptionnelles



# Inondations, comment se préparer ?

## Consignes individuelles de sécurité

### Avant → Pendant → Après →

**S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie :**  
noter les numéros utiles (mairie 01 49 60 25 08, 112 ou 18 pompiers, 15 SAMU, 17 gendarmerie et police).

**Réduire la vulnérabilité du bâtiment :**  
l'étanchéité des murs extérieurs peut être augmentée en bouchant les fissures et en entretenant les joints.

**S'organiser et élaborer les dispositions nécessaires à la mise en sûreté (PIMS).**

**Obturer les entrées d'eau,** porte, soupiraux, événements...

**Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux** ainsi que les **matières et les produits dangereux ou polluants.**

**Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz** pour les couper si nécessaire.

**Amarrer les cuves.**

**Repérer les stationnements hors zone inondable,** des lieux d'hébergement et des itinéraires sûrs.

**Prévoir les équipements minimum :** radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

**S'informer de la montée des eaux par radio, auprès de la Ville ou sur le site Vigicrues :** les premières consignes seront données par Radio France et les stations locales.

**Ne pas s'engager sur une route inondée** (à pied ou en voiture).

**Couper le courant électrique.**

**Rester attentif et assister les personnes vulnérables** de votre entourage si vous le pouvez.

**N'entreprendre une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue : **se rendre dans les points hauts préalablement repérés** (étage de la maison, colline) et **ne pas descendre dans les sous-sols** pour ne pas être piégé par la montée des eaux.

**Utiliser les dispositifs de protection temporaires** proposés par la Ville si nécessaires.

**Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants** à l'école ou à la crèche, le personnel s'en occupe.

**Ne pas téléphoner de façon à libérer les lignes** pour les secours sauf en cas de danger vital.

**Respecter les consignes données par les autorités compétentes.**

**Informez les autorités de tout danger observé.**

**Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.**

**Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est totalement sèche et sécurisée.**

**Contacter le plus rapidement possible l'assureur et les professionnels.** Faire sa déclaration de sinistre auprès de son assureur et informer également le maire de votre commune qui demandera alors la reconnaissance CATNAT auprès de l'Etat.

**Constituer un dossier des dégâts avec photographies à l'appui vous aidera à l'instruction des demandes d'indemnisation.** Vous trouverez plus d'instructions sous la section «Indemnisation en cas de catastrophes naturelles».

**Remettre en état son habitation dès que possible: aérer, nettoyer, désinfecter à l'eau de javel et chauffer.**

# Risques naturels

## Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain rapides et discontinus (notamment ceux liés à l’effondrement de cavités souterraines liées aux anciennes carrières) présentent un danger soudain pour les personnes, d’autant plus que la ville est fortement urbanisée. Les mouvements de terrain lents, bien que moins menaçants pour les personnes, peuvent causer des désordres sur les infrastructures (fissures, ruptures de canalisations) et l’environnement (pollutions).

### Ivry-sur-Seine est concernée par deux types de risques de mouvements de terrain :

- 1- Risque d’affaissement et d’effondrements liés aux cavités souterraines
- 2- Risque de retrait-gonflement des sols argileux

### Consignes en cas d’effondrement du sol

#### Avant →

**Noter les numéros utiles** (01 49 60 25 08 mairie, 112 ou 18 pompiers, 15 SAMU, 17 gendarmerie et police).

**Consolidation** : renforcement par des piliers en maçonnerie, comblement par des coulis de remplissage, contrôle des infiltrations d’eau, fondations profondes traversant la cavité , suivi de l’état des cavités.

**S’informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.**

#### Pendant →

**Fuir, ne pas revenir sur ses pas et s’éloigner de la zone dangereuse.**

**Ne pas prendre l’ascenseur.**

**Baliser pour en interdire l’accès.**

#### Après →

**Evaluer les dégâts et les dangers.**

**Informez les autorités.**

**Rejoindre le lieu de regroupement** indiqué par les autorités.

**Prévenir son assurance.**

# Recommandations concernant le retrait-gonflement des argiles

- Préférer les fondations profondes et les planchers sur vide sanitaire.
- Consolider les murs porteurs et désolidariser les bâtiments accolés.
- Éviter les plantations trop proches des constructions.



# Risques naturels

## Phénomènes météorologiques

Les phénomènes météorologiques englobent tout événement nécessitant une vigilance météorologique, tels que :

- Vents violents (tempête, tornade, cyclone, ouragan) orages,
- Neige et verglas,
- Vague de chaleur ou canicule (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre),
- Grand froid (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars),
- Pluie-inondation (traité dans la section inondation).

Ces phénomènes peuvent devenir extrêmes et ravageurs, surtout dans les zones urbanisées où de nombreux enjeux sont concentrés.

### Mesures de prévention à mettre en place

Pour se protéger des phénomènes météorologiques, il est essentiel de suivre les recommandations de Météo-France et de se tenir informé grâce à la carte de vigilance mise à jour deux fois par jour. Voici quelques mesures de prévention à mettre en place :

- Se tenir informé : Suivre les bulletins météorologiques et les alertes de Météo-France.
- Préparer un kit d'urgence : Inclure des provisions, de l'eau, des médicaments et des documents importants.
- Sécuriser les habitations : Fermer les volets, sécuriser les objets extérieurs et vérifier l'état des toitures.
- Éviter les zones à risque : Ne pas s'aventurer près des cours d'eau en cas de forte pluie ou de risque d'inondation.
- Respecter les consignes de sécurité : Suivre les recommandations des autorités locales en cas de vigilance orange ou rouge.

#### Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

#### Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

#### Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

#### Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

# Risques naturels

## Canicule

La canicule est un phénomène météorologique caractérisé par des températures anormalement élevées pendant plusieurs jours consécutifs, de jour comme de nuit. En France, les épisodes caniculaires peuvent avoir des conséquences graves sur la santé publique, notamment en augmentant le risque de déshydratation, de coup de chaleur, et d'aggravation de maladies préexistantes. Les populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les nourrissons, et les personnes souffrant de maladies chroniques, sont particulièrement exposées. Les canicules peuvent également avoir des impacts environnementaux et économiques, tels que la sécheresse, les feux de forêt, et les perturbations des infrastructures et des services publics.

### Mesures de protection pour les citoyen·nes

#### Hydratation

**Boire régulièrement de l'eau :** Même sans sensation de soif, il est crucial de boire de l'eau régulièrement pour éviter la déshydratation.

**Éviter les boissons alcoolisées et caféinées :** Ces boissons peuvent augmenter le risque de déshydratation.

#### Protection contre la chaleur

**Rester à l'intérieur :** Pendant les heures les plus chaudes de la journée, généralement entre 12h et 16h, restez dans des lieux frais et bien ventilés.

**Utiliser des ventilateurs ou la climatisation** si possible pour maintenir une température confortable à l'intérieur.

#### Fermer les volets et les rideaux :

Gardez les fenêtres, volets et rideaux fermés pendant la journée pour bloquer la chaleur.

#### Vêtements adaptés

**Porter des vêtements légers et amples :** Privilégiez des vêtements en coton et de couleur claire pour rester au frais.

**Porter un chapeau et des lunettes de soleil :** Protégez votre tête et vos yeux des rayons du soleil.

#### Attention aux personnes vulnérables

**Surveiller les personnes âgées et les enfants :** Vérifiez régulièrement l'état de santé des personnes vulnérables dans votre entourage.

**Maintenir le contact :** Assurez-vous que les personnes isolées ou à risque soient en contact régulier avec des proches ou des services sociaux.

#### Activités extérieures

**Éviter les efforts physiques intenses :** Limitez les activités physiques intenses pendant les heures chaudes.

**Utiliser de la crème solaire :** Appliquez une crème solaire avec un indice de protection élevé pour protéger votre peau.

### Exemples d'épisodes caniculaires en France

#### 2003

##### canicule

Cet épisode a été l'un des plus graves en France, avec des températures dépassant les 40°C dans certaines régions. Il a entraîné une surmortalité estimée à environ 15 000 décès, principalement parmi les personnes âgées.

#### 2019

##### canicule

En juin et juillet 2019, la France a connu plusieurs vagues de chaleur avec des températures record. Ces épisodes ont causé une surmortalité estimée à près de 1 500 décès et ont entraîné des restrictions d'eau dans de nombreuses régions.

#### 2022 et 2026

##### canicule

Les étés 2022 et 2026 ont été marqué par plusieurs vagues de chaleur successives, avec des températures dépassant les normales saisonnières. Ces épisodes ont provoqué des feux de forêt importants et des pénuries d'eau localisées, ainsi qu'une augmentation des hospitalisations liées à la chaleur.

# Risques naturels

## Grand froid

Le grand froid est un phénomène météorologique caractérisé par des températures extrêmement basses, souvent accompagnées de vent, de neige ou de verglas.

En France, les épisodes de grand froid peuvent survenir en hiver et présenter des risques significatifs pour la santé publique, notamment l'hypothermie, les gelures, et l'aggravation de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Les populations les plus vulnérables, telles que les personnes âgées, les sans-abri, et les personnes souffrant de maladies chroniques, sont particulièrement exposées. Les grands froids peuvent également avoir des impacts majeurs sur les infrastructures, comme les coupures de courant, les perturbations des transports, et les dommages aux bâtiments dus au gel.

### Mesures de protection pour les citoyen·nes

Pour se protéger pendant les épisodes de grand froid, voici quelques mesures essentielles que chaque citoyen peut adopter :

#### Maintien de la chaleur corporelle

**Porter des vêtements chauds et superposés** : Utilisez plusieurs couches de vêtements pour conserver la chaleur corporelle.

**Couvrir les extrémités** : Protégez vos mains, pieds, et tête avec des gants, des chaussettes épaisses, et un bonnet.

#### Chauffage sécurisé

**Utiliser des systèmes de chauffage sûrs** : Assurez-vous que les appareils de chauffage sont en bon état et utilisés conformément aux instructions pour éviter les risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone.

**Ventiler les pièces chauffées** : Même en hiver, il est important d'aérer régulièrement les pièces pour éviter l'accumulation de polluants.

#### Préparation du logement

**Isoler les fenêtres et les portes** : Utilisez des rideaux épais et des bourrelets pour éviter les courants d'air froid.

**Vérifier l'isolation** : Assurez-vous que votre logement est bien isolé pour conserver la chaleur.

#### Attention aux Personnes vulnérables

**Surveiller les personnes âgées et les sans-abri** : Vérifiez régulièrement l'état de santé des personnes vulnérables et assurez-vous qu'elles aient accès à un abri chaud.

**Maintenir le contact** : Assurez-vous que les personnes isolées ou à risque soient en contact régulier avec des proches ou des services sociaux.

#### Préparation aux déplacements

**Éviter les déplacements non essentiels** : Limitez les sorties, surtout en cas de conditions météorologiques extrêmes.

**Préparer une trousse d'urgence pour la voiture** : Si vous devez voyager, assurez-vous d'avoir des couvertures, de la nourriture, de l'eau, et une lampe torche dans votre véhicule.

### Exemples d'épisodes de grand froid en France

#### Hiver 1956

L'un des hivers les plus rigoureux du XX<sup>e</sup> siècle en France, avec des températures descendant jusqu'à -20°C dans certaines régions. Cet épisode a causé d'importantes perturbations des transports et des pénuries de charbon, essentiel pour le chauffage à l'époque.

#### Février 2012

Une vague de froid intense a frappé la France, avec des températures atteignant -15°C dans de nombreuses régions. Cet épisode a entraîné une augmentation des décès liés au froid, notamment parmi les personnes âgées, et a causé des perturbations majeures dans les transports et les infrastructures.

#### Janvier 2017

Un épisode de grand froid a touché la France, avec des températures très basses et des chutes de neige importantes. Cet événement a provoqué des difficultés pour les sans-abri et a mis en évidence l'importance des plans d'urgence pour les protéger.

Les grands froids sont des événements climatiques sérieux qui nécessitent une préparation et une vigilance accrues. En adoptant ces mesures de protection, les citoyens peuvent contribuer à réduire les risques pour leur santé et leursécurité pendant ces périodes de froid intense.

# Indemnisation en cas de catastrophes naturelles

## Qu'est ce que la garantie catnat ?

La garantie catnat , ou garantie catastrophes naturelles, est un dispositif d'assurance en France qui couvre les dommages causés aux biens assurés par des catastrophes naturelles, telles que les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les avalanches, et autres événements naturels similaires.

## L'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles

Pour demander une indemnisation après une catastrophe naturelle en métropole, vous devez suivre ces étapes :

- Vérification de l'arrêté de catastrophe naturelle :**  
Assurez-vous qu'un arrêté interministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle a été publié au Journal officiel. Cet arrêté est essentiel pour que votre assureur puisse vous indemniser.

**Déclaration de sinistre**  
Vous devez faire une déclaration de sinistre à votre compagnie d'assurance dès que possible, et au plus tard dans les 30 jours suivant la publication de l'arrêté au Journal officiel. Cette déclaration doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Contenu de la déclaration**  
Dans votre déclaration, incluez les éléments suivants:

  - Vos nom, prénom et adresse
  - Votre numéro de contrat d'assurance
  - Une description détaillée du sinistre (nature, date, heure, lieu)
  - Une liste chiffrée de tous les objets perdus
- ou endommagés, accompagnée de documents justificatifs (factures, photographies, etc.)

  - Une estimation de votre préjudice
  - Les dégâts causés à des tiers, le cas échéant
  - Les coordonnées des victimes, si applicable

**Conservation des preuves**  
Conservez tous les objets endommagés et les factures d'achat de matériaux pour les réparations, car ils pourraient être examinés par l'assureur ou l'expert désigné pendant l'expertise.

**Suivi de l'indemnisation**  
Votre assureur doit vous verser une provision sur vos indemnités dans les 2 mois suivant la remise de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies. L'indemnisation complète doit être versée dans les 3 mois suivant cette date.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site officiel du service public français [service-public.fr](https://service-public.fr)

| Code         | Libellé                                                | Date de publication au JO |
|--------------|--------------------------------------------------------|---------------------------|
| INTE2119792A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 2/7/2021                  |
| INTE1804348A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 15/2/2018                 |
| INTE1615488A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 9/6/2016                  |
| INTE0500808A | Sécheresse                                             | 13/12/2005                |
| INTE0100460A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 11/8/2001                 |
| INTE0000626A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 22/11/2000                |
| INTE9900627A | Inondations et/ou Coulées de Boue, Mouvement deTerrain | 30/12/1999                |
| INTE9800443A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 11/12/1998                |
| INTE9500410A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 8/9/1995                  |
| ECOA8800084A | Inondations et/ou Coulées de Boue                      | 3/11/1988                 |

# Risques technologiques

## Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) concerne les dangers liés au transport de substances dangereuses par route, rail, voie fluviale ou canalisation. Les accidents peuvent provoquer des explosions, incendies, émissions de nuages toxiques ou déversements, ayant des impacts graves sur la santé et l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont (ces phénomènes peuvent être associés) :

**L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produit, etc.,** qui risque de causer des traumatismes provoqués par l'effet de souffle ou l'onde de choc.

**La dispersion dans l'air** (nuage toxique) ou dans l'eau, ou l'épandage sur le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication ou d'irritation par inhalation, ingestion ou contact.

**L'incendie par inflammation d'un produit** au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie.

## Consignes individuelles de sécurité

### Avant → Pendant → Après →

**S'informer des risques, du signal d'alerte et des consignes en mairie.**

**Connaître les numéros de téléphone utiles :** 112 ou 18 pompiers, 15 SAMU, 17 gendarmerie, police.

**Savoir identifier un convoi de matières dangereuses** en regardant les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.

**Protéger la zone de l'accident** pour éviter le sur-accident, sans vous mettre en danger, et éloigner les personnes à proximité avec un balisage approprié.

**Alerter les pompiers** (18 ou 112), **police ou gendarmerie** (17) en précisant le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre et le cas échéant le numéro du produit et le code danger.

**Ne pas entrer en contact avec le produit s'il y a une fuite** (en cas de contact se laver et si possible se changer).

**Quitter la zone perpendiculairement à la direction du vent** pour éviter un possible nuage toxique.

**S'abriter dans le bâtiment le plus proche et se confiner** (calfeutrer soigneusement les fenêtres et les aérations, arrêter la climatisation, la ventilation et le chauffage).

**Ne pas téléphoner** pour libérer les lignes pour les secours.

**Aérer le local à la fin de l'alerte.**

**Respecter les consignes des services de secours.**

# Risques technologiques

## Pollution des sols

Les sols peuvent être contaminés par des sources naturelles, comme l'évolution géologique des roches, ou par des activités humaines, notamment industrielles. Parmi les polluants fréquemment rencontrés, on trouve des éléments métalliques tels que le plomb, le zinc, l'arsenic, le chrome et le cadmium. Les composés organiques, introduits principalement par l'homme, incluent les hydrocarbures, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les solvants halogénés et les composés organiques volatils (COV).

### Voies d'exposition

Les populations peuvent être exposées aux polluants des sols de plusieurs manières :

#### Ingestion

Les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables car ils peuvent ingérer de la terre lors de jeux. Les produits végétaux cultivés sur des sols pollués et l'eau contaminée par infiltration de polluants dans les nappes phréatiques sont également des sources d'exposition.

#### Inhalation

Les poussières émises par les sols pollués et les vapeurs des polluants volatils peuvent être inhalées.

### Risques pour la santé

Les sols pollués peuvent engendrer divers effets néfastes sur la santé, notamment des troubles neurologiques, des problèmes de développement chez les enfants, des cancers, et des atteintes aux organes vitaux comme les reins et le foie. Les polluants peuvent également affecter les micro-organismes et les arthropodes du sol, perturbant ainsi la chaîne alimentaire et entraînant des conséquences écologiques plus larges.

### Solutions et prévention

Pour lutter contre la pollution des sols, plusieurs actions peuvent être entreprises :

#### Réduire, recycler et réutiliser :

Limiter l'utilisation de produits jetables, favoriser le recyclage.

#### Utiliser des fertilisants naturels :

Privilégier les engrais naturels pour éviter la pollution chimique des sols.

#### Renforcer la réglementation :

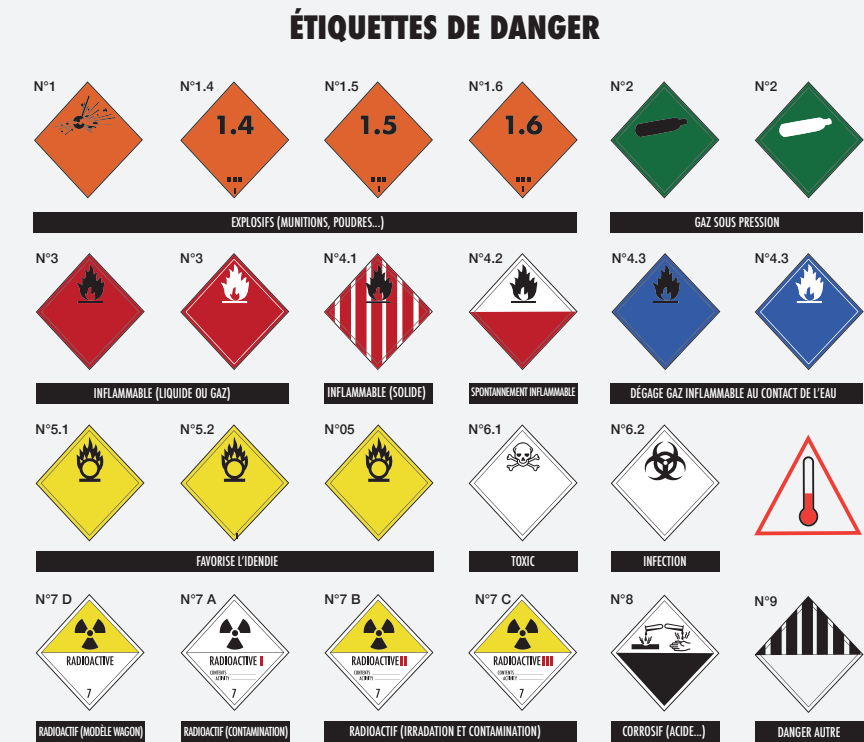
Appliquer strictement les lois sur la gestion des matières dangereuses.

#### Lutter contre la déforestation :

Planter des arbres pour prévenir l'érosion des sols.

#### Intervenir rapidement en cas de déversement :

Contacter des spécialistes en cas de déversement de produits dangereux pour limiter les dommages environnementaux.



# Risques sociétaux

## Menace cyber

La cybersécurité est un enjeu majeur de notre époque, touchant tous les aspects de la vie moderne, des infrastructures critiques aux appareils personnels. Les cyberattaques peuvent avoir des conséquences graves, allant de la perte de données personnelles à des perturbations majeures des services essentiels. Les menaces cybernétiques les plus fréquentes incluent :

- Phishing** : Technique de fraude où les attaquants se font passer pour des entités de confiance afin de voler des informations sensibles comme les identifiants de connexion et les informations bancaires.
- Attaques par déni de service (DDoS)** : inondation d'un réseau ou d'un serveur avec du trafic pour le rendre inaccessible.
- Logiciels malveillants** : Programmes conçus pour endommager ou exploiter des systèmes informatiques.
- Ingénierie sociale** : Manipulation psychologique des utilisateurs pour obtenir des informations confidentielles.

### Mesures de protection pour les citoyen·nes

Pour se protéger contre ces menaces, voici quelques mesures essentielles que chaque citoyen peut adopter :

- 1. Utiliser des mots de passe forts et uniques :**  
Choisissez des mots de passe complexes et utilisez un gestionnaire de mots de passe pour les stocker en toute sécurité.

**2. Mettre à jour régulièrement les logiciels :** Assurez-vous que tous vos appareils et logiciels sont à jour avec les derniers correctifs de sécurité.

**3. Installer et maintenir un logiciel antivirus :** Utilisez des solutions de sécurité réputées pour protéger vos appareils contre les logiciels malveillants.

**4. Sensibilisation et formation :** Informez-vous et formez-vous sur les bonnes pratiques en matière de cybersécurité, notamment sur la manière de reconnaître les tentatives de phishing.
- 5. Sauvegarder régulièrement les données :** Effectuez des sauvegardes régulières de vos données importantes sur des supports externes ou dans le cloud.

**6. Sécuriser les réseaux domestiques :** Utilisez des pare-feux et assurez-vous que votre réseau Wi-Fi est sécurisé avec un chiffrement fort.

**7. Vérifier les sources des emails et des liens :** Ne cliquez pas sur des liens ou des pièces jointes provenant de sources inconnues ou suspectes.

### Exemples d'attaques cyber connues en France

#### Attaque contre l'ANSSI

En 2021, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a signalé une augmentation des cyberattaques ciblant les institutions françaises, notamment des attaques par ransomware.

#### Attaque contre des hôpitaux

Plusieurs hôpitaux en France ont été la cible de cyberattaques, perturbant les services médicaux et mettant en danger la vie des patients.

#### Attaques contre des entreprises

Des entreprises françaises de divers secteurs ont été victimes de cyberattaques, entraînant des pertes financières et des atteintes à leur réputation. La vigilance et la préparation sont essentielles pour se protéger contre les cybermenaces. En adoptant ces mesures de protection, les citoyens peuvent contribuer à renforcer la sécurité numérique de notre communauté.

# Risques sociétaux

## Menace terroriste

Le terrorisme constitue une menace sérieuse pour la sécurité nationale et la sûreté des citoyens. En France, cette menace est prise très au sérieux par les autorités, qui mettent en oeuvre des mesures de prévention et de protection pour minimiser les risques. Les attaques terroristes peuvent prendre diverses formes, notamment des attentats à l'explosif, des prises d'otages, des attaques au couteau, des attaques à l'arme à feu, et l'utilisation de véhicules pour causer des dommages.

Les groupes terroristes cherchent souvent à semer la peur et à déstabiliser la société en ciblant des lieux publics, des événements de grande envergure, et des infrastructures critiques. La vigilance et la préparation de chacun sont essentielles pour faire face à cette menace.

### Mesures de protection pour les citoyen·nes

Pour se protéger et contribuer à la sécurité collective, voici quelques mesures essentielles que chaque citoyen peut adopter :

- 1. Rester informé :**  
Suivez les informations diffusées par les autorités locales et nationales. Les médias officiels et les canaux de communication gouvernementaux sont des sources fiables d'informations en cas de menace terroriste.

**2. Connaître le Plan Vigipirate :**  
Le plan Vigipirate est un dispositif gouvernemental qui définit les mesures de vigilance, de prévention et de protection contre la menace terroriste. Familiarisez-vous avec les différents niveaux d'alerte et les consignes associées.

**3. Signaler les comportements suspects :**  
En cas de comportement ou d'objet suspect, signalez-le immédiatement aux autorités compétentes en composant le 17 (police/secours) ou le 197 (numéro dédié à la prévention du terrorisme).
- 4. Adopter les gestes de premier secours :**  
En cas d'attentat, appliquez les consignes de sécurité : mettez-vous à l'abri, éloignez-vous de la menace, et alertez les secours. Connaître les gestes de premiers secours peut sauver des vies.

**5. Participer aux exercices de sécurité :**  
Certaines communes organisent des exercices de sécurité pour préparer les citoyens à réagir en cas d'attentat. Participez à ces exercices pour vous familiariser avec les procédures d'urgence.

**6. Préparer un kit d'urgence :**  
Ayez un kit d'urgence prêt, contenant des articles essentiels comme de l'eau, des vivres non périssables, une trousse de premiers soins, une lampe torche, et des copies de documents importants.

### Exemples de comportements à adopter en cas d'attaque terroriste

- Mettez-vous à l'abri :**  
Trouvez un endroit sûr et éloignez-vous des fenêtres et des portes.

**Restez informé :** Suivez les instructions des autorités et écoutez les informations diffusées par les médias officiels.
- Ne propagez pas de rumeurs :** Évitez de partager des informations non vérifiées qui pourraient semer la panique.

**Aidez les autres si possible :** Portez assistance aux personnes autour de vous, tout en veillant à votre propre sécurité.

La sécurité est l'affaire de tous. En restant vigilants et en suivant ces consignes, nous pouvons contribuer à protéger notre communauté contre la menace terroriste.

# Risques sanitaires

## Pandémie

Une pandémie est une épidémie qui se propage à grande échelle, sur plusieurs continents, et touche une large partie de la population. Elle est le plus souvent causée par un nouveau virus contre lequel la population n'est pas encore immunisée : nouveau virus grippal, coronavirus (comme la Covid-19), etc.

Ses conséquences peuvent être importantes :

- **sanitaires** : nombreux malades, formes graves chez les personnes fragiles, saturation des services de santé ;
- **sociales et économiques** : absentéisme, fermeture d'établissements, perturbation des services publics, des transports et des approvisionnements.

En cas de pandémie, la gestion de crise est pilotée par l'État (ministère de la Santé, préfet, Agence régionale de santé Île-de-France). Les autorités peuvent décider de mesures exceptionnelles : restrictions de déplacement ou de rassemblement, fermeture d'établissements, campagnes de vaccination, etc. La Ville d'Ivry-sur-Seine relaie les consignes officielles, adapte le fonctionnement de ses services et, à travers son Plan communal de sauvegarde, organise le soutien aux habitants les plus vulnérables.

### Les bons réflexes au quotidien :

#### Se laver les mains

Au moins 30 secondes, à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique.

Environ 80 % des **microbes se transmettent par les mains**.

Pensez aussi à **nettoyer régulièrement les objets souvent touchés**, comme votre téléphone portable.

#### Aérer son logement

**Tous les jours, 365 jours par an**, quelle que soit la saison.

**4 à 10 minutes**, plusieurs fois par jour, pour chaque pièce.

#### Porter un masque quand c'est recommandé

**En cas de symptômes**, au contact de personnes fragiles, ou lorsque les autorités le demandent.

**Un masque jetable ne s'utilise qu'une seule fois.**

#### Tousser et éternuer dans son coude

Un éternuement **projette des microbes à 50 km/h et jusqu'à 6 mètres**.

**Utilisez des mouchoirs à usage unique** et jetez-les immédiatement.

#### Se faire vacciner

**Contre la grippe saisonnière et la Covid-19**, en particulier si vous avez plus de 65 ans, une maladie chronique ou êtes enceinte. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

### En période de pandémie

#### Se préparer :

- Avoir chez soi des masques, du savon, une solution hydroalcoolique, un thermomètre et une réserve raisonnable de ses traitements habituels.
- Éviter les achats excessifs, qui créent des pénuries.

#### Si vous êtes malade :

- Restez chez vous et limitez les contacts, notamment avec les personnes fragiles.
- Appelez votre médecin traitant avant de vous déplacer.
- En cas de difficultés à respirer ou de signes de gravité, appelez le 15 (ou le 112).

#### S'informer et rester solidaire :

- Suivez les consignes des autorités sanitaires et de la Ville ; méfiez-vous des fausses informations.
- Prenez des nouvelles de vos proches et voisins isolés ou âgés.
- Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap peuvent se faire connaître auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS).

# Risques sanitaires

## Moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive installée en France métropolitaine depuis 2004. Il est aujourd'hui implanté dans 81 départements, dont le Val-de-Marne.

Au-delà de la gêne occasionnée par ses piqûres, il peut, dans certains cas, transmettre des maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika. Il ne transmet ces virus que s'il a d'abord piqué une personne déjà infectée, souvent au retour d'un voyage en zone touchée.

### Comment le reconnaître ?

- **Très petit** : moins de 5 mm, plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro.
- **Noir et blanc** (et non jaune et noir), avec une ligne blanche sur le dos.
- **Pattes rayées** : les pattes arrière portent cinq anneaux blancs.
- **Il pique le jour, surtout le matin et en fin de journée**, contrairement au moustique commun qui pique la nuit.
- **Il se repose dans la végétation** et se déplace peu (environ 150 m autour de son lieu de naissance).



### Les bons réflexes

Le moustique tigre pond dans de petites quantités d'eau stagnante, très souvent chez les particuliers. Les gestes de chacun sont la principale protection.

#### Supprimer les eaux stagnantes, au moins une fois par semaine :

- Vider les soucoupes de pots de fleurs, seaux, arrosoirs, jouets, bâches.
- Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie (moustiquaire ou couvercle hermétique).
- Nettoyer les gouttières, regards et siphons d'évacuation.
- Ranger à l'abri de la pluie tout objet pouvant retenir l'eau (pneus, outils, mobilier de jardin).
- Entretenir les piscines et remplacer l'eau des vases par du sable humide.

#### Se protéger des piqûres :

- Porter des vêtements longs et amples.
- Utiliser des répulsifs cutanés adaptés (demander conseil à un pharmacien, notamment pour les enfants et les femmes enceintes).
- Installer des moustiquaires aux fenêtres.

#### Au retour d'un voyage en zone tropicale :

- En cas de fièvre, de douleurs articulaires ou musculaires, de maux de tête ou d'éruption cutanée, consultez un médecin et mentionnez votre voyage.
- Continuez à vous protéger des piqûres pour éviter de transmettre le virus aux moustiques locaux.

### Signaler un moustique tigre

Vous pensez avoir vu un moustique tigre ?

**Vous pouvez le signaler sur le portail officiel national géré par l'Anses : [signalement-moustique.anses.fr](https://signalement-moustique.anses.fr)**

Pour effectuer un signalement, il faut disposer d'une photo du moustique ou d'un spécimen en état d'être identifié. Le portail vous pose ensuite quelques questions pour vérifier qu'il s'agit bien d'un moustique tigre. Votre signalement est transmis aux opérateurs de lutte anti-vectorielle pour validation.

Pour en savoir plus

- ARS Île-de-France : [iledefrance.ars.sante.fr](https://iledefrance.ars.sante.fr)
- Anses : [anses.fr/fr/content/le-moustique-tigre](https://anses.fr/fr/content/le-moustique-tigre)

# Risques sanitaires

## Frelon asiatique

Le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina*) est une espèce exotique envahissante, arrivée accidentellement en France en 2004. Il est aujourd'hui bien installé en Île-de-France, y compris en milieu urbain.



### Il présente deux types de risques :

1. Pour la santé : ses piqûres sont douloureuses et peuvent être dangereuses en cas d'allergie ou de piqûres multiples. Il n'est pas agressif loin de son nid, mais il attaque en groupe s'il se sent menacé à proximité de celui-ci.
2. Pour la biodiversité : grand prédateur d'insectes, il s'attaque notamment aux abeilles et fragilise les ruches et les pollinisateurs sauvages.

### Comment le reconnaître ?

- **Corps très sombre, presque noir**, avec une seule large bande orangée sur l'abdomen.
- **Tête orange et bout des pattes jaune.**
- **Il est un peu plus petit que le frelon européen**, qui est plutôt jaune et brun-roux.

#### Son nid :

- **Au printemps, un petit nid primaire** (de la taille d'une balle de ping-pong à celle d'un melon), souvent dans un abri de jardin, sous un avant-toit, dans une haie ou un buisson.
- **À partir de l'été, un gros nid secondaire** en forme de boule ou de poire, pouvant atteindre 1 mètre, souvent en hauteur dans les arbres, avec une ouverture sur le côté.

### Les mesures prises

La loi du 14 mars 2025 a créé un plan national de lutte contre le frelon asiatique, adopté en 2026. Il est décliné dans chaque département par un plan départemental élaboré sous l'autorité du préfet, qui organise le signalement et la destruction des nids. La loi prévoit que le signalement peut se faire par l'intermédiaire de la mairie de la commune où se trouve le nid.

Pour en savoir plus : [ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr)

### Les bons réflexes

#### Si vous découvrez un nid :

- **Ne vous approchez pas** : restez à plus de 5 mètres et éloignez enfants et animaux.
- **N'essayez jamais de le détruire vous-même** (ni bâton, ni jet d'eau, ni insecticide, ni feu). La destruction doit être réalisée par un professionnel équipé.
- **Signalez-le à la mairie.**

#### Au jardin, en été et à l'automne :

- Avant de tailler une haie, tondre près d'un buisson ou élaguer, **observez s'il y a des allers-retours de frelons** : les vibrations peuvent déclencher une attaque.
- **Inspectez au printemps les abris de jardin, auvents et dessous de toit**, où se trouvent les nids primaires, plus faciles à traiter.
- **Évitez les pièges « maison » non sélectifs**, qui capturent surtout d'autres insectes utiles.

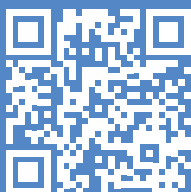
#### En cas de piqûre :

- **Éloignez-vous rapidement de la zone**, retirez bagues et bracelets, désinfectez et appliquez du froid.
- **Appelez le 15 ou le 112 en cas de piqûres multiples**, de piqûre au visage, au cou ou dans la bouche, de gêne respiratoire, de malaise, de gonflement important, ou si la personne est allergique.

# IVRY

---

s/ SEINE



Plus d'infos sur  
**ivry94.fr**

